

Le dispositif «Coup de Pouce» de Sonergia

Qui peut en bénéficier ?

- Les ménages aux revenus modestes et très modestes

Mais également :

- Les ménages dont les revenus dépassent les plafonds de ressources fixés par l'Anah

Pour quels travaux :

- Isolation des combles aménagés ou aménageables ;
- Isolation des murs ;
- Isolation des planchers bas ;
- Equipement de chauffage (remplacement d'une chaudière fioul, charbon ou gaz par une chaudière biomasse ou une pompe à chaleur air/eau - eau/eau ou hybride.

Plafonds de ressources revenu fiscal de référence 2019 sur revenus 2018

Nbre de personnes	Ressources très modestes	Ressources modestes
1	14 790 €	18 960 €
2	21 630 €	27 729 €
3	26 013 €	33 346 €
4	30 389 €	38 958 €
5	34 784 €	44 592 €
par pers. supplémentaire	4 385 €	5 617 €

Pour quel montant d'aide :

* isolation des combles et toitures :

prime coup de pouce+ : 23 €/m²

prime coup de pouce : 12 €/m²

* isolation des planchers bas :

prime coup de pouce+ : 32 €/m²

prime coup de pouce : 23 €/m²

* remplacement d'une chaudière fioul par une chaudière biomasse ou une pompe à chaleur air/eau - eau/eau ou hybride :

prime coup de pouce+ : 4 700 €

prime coup de pouce : 2 800 €

ménages aux revenus modestes et très modestes

ménages dont les revenus dépassent les plafonds de ressources fixés par l'Anah

Pour tout renseignement contactez

SOLIHA CHARENTE
SOLIDAIRES POUR L'HABITAT

57, Rue Louis Pergaud

16000 ANGOULEME

05-45-95-62-02

contact.charente@soliha.fr

www.soliha16.fr

